

1. DÉSACTIVATION PRIVÉE ET INACTION PUBLIQUE

Par Jean Blairon

Nous pouvons appeler « Etat social digne de ce nom » un Etat qui poursuivrait de manière réelle trois visées cumulées : lutter activement contre le paupérisme pour le diminuer effectivement ; fournir à ses citoyens une assurance contre les accidents de la vie plutôt que de les abandonner à leur sort ; redistribuer les richesses produites pour faire baisser l'inégalité.

Les conquêtes des mouvements ouvriers ont rapproché plus d'un Etat européen d'un tel modèle.

Force est de reconnaître aujourd'hui que la « modernisation » qui a été imposée à tous les Etats tend plutôt à nous en éloigner.

Dans notre pays, on peut considérer qu'un moment-clé de cette « modernisation » est le basculement dans le modèle de « l'Etat Social Actif ». On considère Frank Vandebroucke comme un agent efficient de ce basculement.

Son discours dit de « Den Uyl », de décembre 1999, peut sembler appartenir à une de ces « grammaires du lien politique, servant à justifier des appréciations sur le caractère juste ou injuste d'une situation. »¹ Retenons de ce discours que le Ministre entend proposer une « troisième voie institutionnelle », qui ferait la synthèse entre l'ancien « Etat-Providence » (jugé impayable et excessif) et un certain libéralisme :

« (...) l'orientation doit être claire : un Etat social « actif entreprenant » qui vise à une « société de personnes actives » sans renoncer à l'ancienne ambition de l'Etat social, c'est-à-dire une protection sociale adéquate. »².

Le Ministre entend en conséquence faire sortir l'Etat de sa « passivité » en agissant sur deux leviers : la responsabilisation de ses agents (qui doivent être entreprenants et pro-actifs pour favoriser la participation des personnes à la société) ; la responsabilisation des personnes, qu'il faut aider à devenir moins « dépendantes ».

Nous avons montré ailleurs que cet Etat modernisé n'avait pas du tout tenu ses promesses : éradiquer la pauvreté, offrir de l'emploi, particulièrement aux jeunes, prévoir une participation « multiforme » à la société (pas seulement via l'emploi formel), adopter une conception plus souple du travail.

La mise en œuvre de cet Etat Social Actif va aboutir à l'inverse à une forme biaisée de la responsabilisation des agents : ils vont mettre toute leur énergie... à se contenter de contrôler et vérifier la responsabilisation des personnes et à les sanctionner en cas d'échec à ce contrôle.

La protection sociale que l'Etat social actif prétend maintenir va ainsi devenir de plus en plus conditionnée à l'adoption par le demandeur de comportements programmés et contrôlés. Faute d'une réussite dans la justification, le demandeur sera débouté ou l'« ayant droit » sera sanctionné (suspension de l'aide, diminution ou suppression).

Dans certains cas, depuis peu, des comportements antérieurs irréversibles seront invoqués pour

1 L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 87.

2 F. Vandebroucke, discours de Den Uyl, <http://oud.frankvandebroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm>.

refuser l'accès à une protection et une aide : ainsi des jeunes qui, ayant quitté l'enseignement avant 21 ans, n'auront pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou d'étudiants qui n'auront pas terminé leur cursus à 25 ans.

ÉPREUVES ET FORMATS D'ÉPREUVE

Si l'on oublie même les promesses faites par les promoteurs de l'Etat social actif et qu'il ne tient pas, et si l'on observe la mise en œuvre de « la troisième voie institutionnelle », on se doit d'être attentifs aux **épreuves** qui sont exigées des demandeurs d'aide sociale.

La sociologie de l'émancipation rappelle en effet qu'il appartient à des institutions, situées au-dessus de la mêlée des intérêts et des passions, de prendre des décisions de valorisation (par exemple : l'accès à une aide) d'une manière **fondée en justice**. Dans beaucoup de cas, ce fondement s'appuiera sur des épreuves, dont le format est précisé de telle façon que les agents qui les administrent puissent confirmer leur décision en se référant à une tenue conforme aux procédures prévues.

Par exemple : cet étudiant ne mérite pas d'être certifié, puisqu'un jury, ayant délibéré en se référant à des critères objectifs et appliqués à tous, en a décidé valablement.

Pour ce qui est de la « responsabilisation » des personnes par rapport à une aide sollicitée : cette personne ne la mérite pas, parce qu'un agent (ou un conseil...), ayant délibéré par rapport à des critères déterminés et mobilisés de façon objective, en a décidé valablement.

Une critique sociale minimale consiste, en suivant Luc Boltanski, à se demander non seulement si les épreuves ont été correctement administrées, mais surtout si elles sont adaptées à la situation à propos de laquelle l'institution va trancher.

L'examen d'un certain nombre de situations vécues³ impose de répondre négativement.

Ce faisant, nous ne faisons pas le procès des agents qui les administrent : pour beaucoup, ils exécutent les directives qui leur sont données, même si on peut se demander s'ils ne se font pas ainsi les non-sujets d'une violence symbolique et réelle⁴.

Cette personne interviewée se le demande :

« Et cette femme-là franchement je ne sais pas comment elle fait pour dormir le soir, parce que ce que j'ai compris c'est que je n'étais pas la seule et qu'elle en mangeait dix par jour, un truc dans le genre. Enfin, je n'étais pas la première qu'elle mangeait aujourd'hui quoi. C'était vraiment le ressenti que j'avais. Et cette dame, j'avais beau dire quelque chose, elle me cassait, je n'avais même pas fini ma phrase. Et de toute façon pour elle c'était la routine quoi. Et moi cette dame je me suis dit mais comment elle peut dormir le soir. »

3 Il s'agit d'interviews menées en collaboration avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui ont fait l'objet de réalisations multimédias sous l'appellation de « No-Selfies » et qui seront notamment diffusées lors de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté le 16 octobre 2015 à Namur.

4 Pour Michel Wieviorka, le non-sujet est celui qui exerce une violence sur autrui, parfois extrême, sans s'en sentir responsable, au motif qu'il n'aurait fait qu'obéir aux ordres. M. Wieviorka rappelle que c'était le cas d'Eichmann au procès de Nuremberg.

CRITIQUE DES ÉPREUVES

En oubliant que l'Etat Social Actif se prétend pro-actif, notamment en offrant des emplois, comment vérifie-t-il en justice qu'un demandeur s'est « responsabilisé » pour sortir d'une « relation de dépendance » – c'est en effet comme cela, nous l'avons dit, que F. Vandembroucke a « vendu » sa « troisième voie » lors de son retour en Belgique après les épisodes agités que l'on sait en ce qui concerne le parti dont il était le Président ; une « grammaire » du lien politique est ainsi créée.

L'examen critique de ces épreuves donne un bilan catastrophique.

Nous trouvons d'abord **des cas d'épreuves non respectées et de décisions non justifiées.**

Ainsi de ce que D. a vécu :

« Donc en fait voilà, j'ai suivi une formation d'électromécanicien [...]. Formation que j'ai bien suivie, que j'ai réussi haut la main.

- *Une formation FOREM ?*

- Une formation FOREM. Bon, il y a eu des problèmes et des choses à dire, mais on n'est pas là pour parler de ça. Ensuite j'ai commencé mes recherches d'emploi, essayer de trouver une place de technicien ou d'électromécanicien, mécanicien d'entretien. Quand j'ai une chance d'avoir une réponse, eh bien, neuf fois sur dix elle est négative. J'ai eu deux fois des entretiens d'embauche mais le problème c'est qu'on me dit que je manque de connaissances et d'expériences ; je sors de formation. Donc c'est très difficile de trouver un emploi pour l'instant. Donc les mois ont défilé et je n'ai toujours pas trouvé de travail. J'ai eu un contrôle de l'ONEM début décembre. La première chose qu'on a contrôlée c'est les deux offres d'emploi que le FOREM m'avait envoyées le mois avant, auxquelles je devais postuler. J'ai postulé, j'ai envoyé les bordereaux réponse au FOREM. Donc l'inspectrice de l'ONEM, première chose qu'elle contrôle c'est si j'ai bien postulé à ces deux offres d'emploi. Je lui montre les deux offres que j'ai, enfin, les deux candidatures que j'ai envoyées, et j'ai, et les deux bordereaux ont bien été renvoyés au FOREM ; le FOREM a bien les bordereaux. Donc pour ça il n'y a pas de problème. On vérifie ensuite que je réponds bien aux autres exigences pour postuler à des offres d'emploi et envoyer des candidatures spontanées. Pas de problème ; je réponds bien aux exigences, **j'ai un rapport cent pour cent positif.** Et puis on arrive début de février, je reçois mon chômage mais pas en totalité. Je vais au syndicat me renseigner, et là on m'apprend que **j'ai une sanction** de l'ONEM de treize semaines.

- *Et on ne vous avait rien dit ?*

- **Aucun courrier, rien du tout.** Le courrier je l'ai reçu deux semaines après, deux semaines après que la sanction ne soit appliquée. Donc je n'ai même pas su me défendre pour empêcher la sanction, on n'est tenu au courant de rien.

- *Alors, treize semaines de sanction ça représente quand même un beau budget ?*

- Eh bien oui, c'est quand même trois mois. Donc il a fallu faire intervenir le CPAS. Mais alors, passer de plus ou moins 1.200 euros de chômage à 817 euros de CPAS, ça fait une fameuse différence, surtout quand on doit payer un loyer de 382 euros, 30 euros d'électricité, 75 euros de charges, une pension alimentaire. Il faut des sacs poubelles ; une carte de GSM ; payer ses taxes communales et compagnie.

- *Il ne reste rien.*

- Et donc au final il ne reste plus rien pour vivre, donc. Mais d'après le CPAS on doit se débrouiller avec ça.

- *Alors, vous avez fait quoi alors ?*

- Donc j'ai été trouver le service juridique du syndicat. Ils m'ont demandé d'aller chercher une copie du rapport de la sanction auprès de l'ONEM. Ils m'ont demandé d'aller chercher une copie de la preuve des bordereaux d'envoi au FOREM, une copie de mon dossier avec toutes

mes preuves de recherches d'emplois et de candidatures spontanées. Et puis dernièrement le syndicat m'a envoyé l'argent des treize semaines de sanction. Je n'ai pas reçu de courrier, donc je ne sais pas tout, je ne sais toujours pas si j'ai eu gain de cause auprès de la justice ou si c'est l'ONEM qui s'est rendu compte de leur erreur et qui ont fait marche arrière, parce que la communication entre les différents services laisse à désirer.

(...)

- *Mais ce que vous vouliez dire aussi, c'est faire remarquer qu'en fait l'ONEM est juge et partie.*
 - Voilà c'est l'ONEM qui vous convoque, c'est l'ONEM qui impose les conditions, qui vous contrôle, qui vous juge et qui vous sanctionne. Je ne trouve pas normal qu'ils soient les différentes parties en même temps. Dans un tribunal vous avez le juge, vous avez le procureur, vous avez la défense, l'accusation, tout le monde doit travailler ensemble, chacun doit respecter les règles du jeu, mais pas à l'ONEM. Eux ils font tout en même temps et ils décident et ils sanctionnent les gens. Ils ne se rendent pas compte de l'impact que ça a sur la vie des gens, parce qu'il faut faire toutes sortes de démarches pour avoir d'autres revenus à la place, il faut déjà être au courant de ses droits, et ce n'est pas toujours facile d'avoir les informations. Alors, ça a entraîné le fait que le mois suivant on n'est pas sûr d'avoir son argent, parce qu'il faut introduire des dossiers, il faut que ça passe en conseil. Ce qui entraîne que des fois vous êtes en retard pour payer votre loyer ou en retard pour payer la pension alimentaire ; vous vous mettez dans l'embarras alors que ce n'est pas de votre faute au départ puisque vous étiez dans votre droit. Ça fait un effet boule de neige qui peut entraîner de plus en plus dans la misère. Je comprends qu'il y a des gens qui se retrouvent dans la rue suite à des problèmes comme ça. »

Nous trouvons des situations où **les épreuves sont inéquitables ou mises en œuvre de façon inéquitable**.

B., travailleur du bâtiment, a commencé à souffrir d'arthrose cervicale. Lorsque la maladie s'est généralisée, il est devenu « inactif » forcé.

Voici comment sa situation a été prise en compte suite à cet « accident de la vie » :

« - Eh bien suite à ma maladie je suis inactif, personne malade, d'où mon exclusion. Un vrai déchet que je devenais pour la société.

- *C'est vous qui avez cette impression, qui aviez cette impression-là ou on vous l'a bien fait comprendre ?*

- On me l'a dit comme je vous le dis « Vous êtes un problème pour la société ». Et d'un autre côté on m'a dit, donc au Forem « Vous êtes un problème pour moi, je ne sais rien vous trouver comme emploi ».

Il se trouve en quelque sorte en porte-à-faux puisqu'il n'a pas pu faire reconnaître ses trente-trois pour cent de maladie par l'Onem, peut-être mal informé de la procédure, qu'il n'a pas suivi la procédure de recherche d'emploi s'en croyant exempté et que son invalidité n'est pas suffisante par rapport à une prise en charge par la mutuelle.

L'aide qu'il reçoit du CPAS est **elle aussi conditionnée**, en l'occurrence, entre autres, à des visites à domicile. Mais cette épreuve est clairement mise en œuvre de façon inéquitable.

« - *Vous avez l'impression qu'on vous demande toujours de vous justifier ?*

- Oui, oui, oui. Déjà de ce qu'on fait ; parfois donc quand il y a un contrôle CPAS on est obligé de rester chez soi. J'ai dû attendre un mois chez moi, ne pas pouvoir sortir, même ils sont passés j'ai été faire une course chez, un peu plus loin, ils sont juste passés à ce moment-là. Donc j'ai eu droit à une revisite. Une fois je devais aller chez le médecin, ils étaient au courant que tel jour j'allais chez le médecin, ils sont passés justement à ce moment-là. Au bout de trois contrôles il y a une suspension des droits. Donc c'est chaque fois un jeu ; en somme on joue au chat et à

la souris.

- *Vous avez le sentiment qu'on vous demande toujours de prouver (- Oui) que vous méritez quelque part de toucher ces allocations-là ?*

- Oui, oui, oui. Or que de mon côté je me suis inscrit ici pour une insertion sociale, donc ils sont au courant que j'envisage de faire de l'artisanat, et malgré ça ça ne se calme pas. Donc c'est toujours se justifier et aller toujours plus en profondeur. »

V. quant à elle s'est vue rayer au motif que dans les offres d'emploi qu'elle avait envoyées à des employeurs potentiels, dans le domaine du nettoyage, certaines stipulaient que le permis de conduire était nécessaire. Or elle ne disposait à ce moment que d'un permis provisoire ; l'agent a donc retranché ces envois jugés mensongers, constaté que le nombre d'envois qu'il avait requis n'avait pas été respecté et a donc sanctionné V.

« - *Et alors, pour bien comprendre, donc vous aviez été convoquée à l'ONEM ?*

- À l'ONEM, oui.

- *C'est ça.*

- Et pour eux je n'avais pas fait assez d'offres parce que, donc, le papa m'avait un peu aidée parce que lui avait un PC et que moi j'en ai pas pour me sortir. Et il dit « Je peux quand même t'en mettre avec le permis de conduire vu que tu as le provisoire ». Je dis « Oui mets toujours ». Et bien ils ont, enlevés tous ceux-là et je n'en avais que 4-5 qui étaient bons sans le permis de conduire. Alors ils n'ont pas accepté. »

Une « preuve » négative supplémentaire a été apportée : l'école fréquentée par la fille de V. n'organise pas de garderie - voilà semble-t-il une « preuve » que V. ne s'active pas en bonne et due forme :

« - [L'agent dit] « Et puis il n'y a pas de garderie pour l'école de votre fille, vous devez commencer... ». Je dis « Oui, il y a des problèmes d'horaires » mais je dis « Je peux m'arranger, il n'y a pas de garderie » mais je dis « Je suis désolée, je ne vais pas abandonner ma fille sur le trottoir qu'elle prend le car scolaire, parce qu'en plus elle est hyper active et hyper caractérielle, donc elle ne fait pas toujours attention. Je le fais avec elle, quand elle est avec moi ça va, elle regarde pour traverser, mais elle serait toute seule, qu'elle voit une amie, elle serait capable de traverser sans regarder ». Donc c'est ça que j'ai dit « J'ai peur et que je ne veux pas la laisser seule ». Et ils l'ont mal pris, mais voilà. »

L'épreuve imposée peut aussi être une **fausse épreuve** en matière de responsabilisation.

F. en témoigne, avec les exigences que lui impose cet agent et qui portent sur le passé, d'une part, et sur une formation suivie, d'autre part, ce qui peut constituer une preuve objective qu'on lutte contre la « dépendance » :

« - Oui, mais on n'a pas cette sensation-là [d'être aidé]. On est plutôt contrôlés en fait. Donc là, bon, je vais donner un exemple concret parce que ça m'a quand même frappé. Donc : j'ai un rendez-vous une fois par mois en fin de mois parce que j'ai dit que j'étais en recherche d'emploi. Donc elle contrôle pour voir si j'ai bien un emploi pour ne plus payer, en fait, donc ça, c'est vraiment son objectif : c'est de me dégager de ses dossiers. Mais par contre, ça fait, quatre mois... donc, je recevais, quand j'étais en formation, des indemnités pour, pas des indemnités mais des... donc, j'avais l'occasion de pouvoir payer mon ticket de train avec Actiris et Bruxelles-formation, donc j'étais en fait subventionné quelque part pour pouvoir faire ma formation. Je crois qu'on avait un euro de l'heure quand on était en formation etc., mais bon, cet argent-là en fait, n'est utile que vraiment, pour venir et pour payer son sandwich à midi, en fait, mais si on n'a pas ça, il n'y a pas moyen. Je vous le dis, je ne sais pas payer 150 euros par mois d'abonnement de train. Donc on était remboursés. Le premier truc qu'elle m'a demandé, c'est de recevoir

toutes les feuilles de Bruxelles-formation, donc chaque mois, pour savoir exactement combien j'avais été payé, pour voir si je n'avais pas reçu trop. J'ai pu lui donner sans rire 90% des feuilles, il y a peut-être 10% des feuilles que j'ai laissées dans une farde je ne sais pas où. C'est normal, un an de formation, douze feuilles. Elle m'a demandé de retourner à Bruxelles-formation, de me réinscrire à Actiris pour ré-avoir un décompte des feuilles, j'ai eu un décompte total mais pas les feuilles au mois par mois, le décompte total n'est pas bon non plus. Elle me redemande encore aujourd'hui les trois mois qu'elle n'a pas eus ou les deux mois qu'elle n'a pas eu en feuilles pour savoir exactement combien – et ça, c'est sa priorité. Et je lui ai expliqué : si je n'avais pas eu cet argent, je ne pouvais pas faire ma formation [*en dehors de Bruxelles*], en fait, je ne faisais rien. Et elle n'écoute pas, elle veut absolument savoir si je n'ai pas touché trop. »

Dans certains cas, l'épreuve est même clairement contre-productive.

A. se construit une carrière dans l'audiovisuel, après une formation de cameraman-monteur ; elle ne possède pas le CESS. Le *modus operandi* du secteur est d'entrer dans la carrière en accumulant des « piges » réussies. On peut en vivre, pour autant qu'elles soient en nombre suffisant. Dans le cas d'A., elle est reprise dans le staff de pigistes d'une télévision nationale comme journaliste, ce qui constitue tout de même un magnifique succès dans le secteur. Mais cette réussite n'en est pas une pour l'agent de l'Onem qui la contrôle ; ce cas de figure n'entre pas sans son « format » et elle enjoint donc à A., stupéfaite, de postuler dans d'autres domaines – il va sans dire qu'elle n'a aucune chance de décrocher un emploi et qu'elle a par contre toutes les chances de perdre son acquis et de voir son ascension brutalement interrompue.

« - Et tu as reçu ta deuxième convocation, six mois après ?

- Oui, j'ai reçu ma deuxième convocation.

- Et c'est là que ça a dérapé ?

- Et là, oui, parce que j'ai expliqué que voilà, moi j'étais arrivée à [*une télévision nationale*], c'était quand même un rêve d'arriver en national et que je faisais tout pour y rester. Parce que vu qu'on est pigiste, on est payé à la journée, tu dois être aussi ouvert et être appelable n'importe quand. Donc moi je ne vais pas commencer à aller travailler à vingt endroits ; ce n'est pas non plus, ce n'est pas possible quoi. [*Télévision nationale*], tu n'es pas, enfin, tu refuses trois jours, eh bien on peut te remplacer quoi. Moi je n'allais pas prendre ce risque-là. Donc j'ai commencé à [*cette télévision nationale*], je voulais prouver de ce que j'étais capable, me mettre dans l'équipe, et petit à petit ; ça ne se fait pas tout de suite, ça prend du temps. Et donc j'ai privilégié [*cette télévision nationale*]. Donc je n'ai pas spécialement cherché autre-part, ce qui est logique finalement, et j'ai fait quelques boîtes de prod en attendant ou peut-être des piges par-ci, par-là, par Smart. Mais voilà. Donc à cet entretien-là j'ai aussi expliqué que j'allais avoir un entretien, un test à [*une télévision française*]. Enfin voilà. Elle m'explique qu'en fait ça ne va pas, c'est un peu n'importe quoi, que je ne suis pas dans les règles parce que je n'ai pas envoyé des CV, des lettres de motivation un peu partout. Je lui ai expliqué que la plupart du temps ça se faisait oralement, que dans ce milieu-là, cameraman, eh bien, à un moment donné tu es dans le milieu et on te connaît, donc on t'appelle. C'est les gens qui t'appellent, c'est rare quand on envoie un mail ou quoi que ce soit, c'est toujours par téléphone, ou tu rencontres quelqu'un qui te dit « Tu veux venir travailler ? ». Tout se fait oralement, donc il n'y a pas de preuve de tout ça. Les boîtes de production que j'ai maintenant, ça s'est fait sans écrit, il n'y a pas de preuve quoi. Et donc ça je lui ai expliqué. Et cette dame-là a commencé à me prendre vraiment pour de la merde, à me dire que « Oui, mais de toute façon dans ce milieu il n'y a pas de contrat, donc nous on préférerait que tu ailles travailler autre part ». Je dis « Mais je me suis battue pour ce métier-là, je veux continuer pour ça ». Elle m'a dit « Mais c'est ton choix d'être cameraman ? Mais il y a d'autres choix dans la vie ». Donc en gros mon métier c'est de la merde quoi. Et enfin, dès que j'ouvrais la bouche elle me cassait et rien n'allait. Enfin, je ne sais pas si je...

- Si, si. Donc, en t'écoutant : à la limite, elle est en train d'exiger de ta part que tu suive un processus d'envoyer des lettres dans un système d'employeurs qui ne fonctionne pas comme ça.

- Eh bien voilà, c'est ça. Elle voulait que j'envoie des CV, des entretiens, mais pas dans l'audiovisuel. Parce que dans l'audiovisuel pour elle ça n'a aucun intérêt. Ça n'a pas d'intérêt, il n'y a pas d'avenir, elle sait que c'est difficile, il n'y a pas de contrat. Et je lui ai expliqué que dans mon année on n'était pas beaucoup à avoir réussi, moi je me suis battue pour ça, j'ai toujours travaillé depuis que je suis sortie, et même des CDD⁵. J'ai eu des CDD ce n'est quand même pas ; tu n'as pas des CDD comme ça directement dans ce milieu. Finalement c'était presque un an de CDD à temps plein, après peut-être un an et demi, même pas, après un an à RTA quoi, et ça ne comptait même plus quoi à ce moment-là, c'était aux oubliettes. Je dis « Mais vous ne vous rendez pas compte que le parcours que j'ai fait il est quand même vraiment super et que là vous êtes en train de me dire que je ne sers à rien, que ce que j'ai fait ça ne compte pas, c'est de la merde et basta ». Donc il y avait cette femme-là toute seule, j'avais beau ouvrir la bouche, dès que je l'ouvrais, elle me cassait, et j'avais droit de ne rien dire quoi. J'étais vraiment de la merde quoi. »

Ces témoignages conduisent à mettre en doute les épreuves qui sont mobilisées pour que les institutions puissent prendre des décisions fondées en justice : trop souvent, elles se révèlent non respectées ou non formalisées, inéquitables ou mises en œuvre de façon inéquitable, fausses, inappropriées ou carrément contre-productives ; les épreuves obéissent à des formats standardisés qui ne tiennent compte ni de la singularité des situations des demandeurs ni des particularités des différents métiers (ce qui est un comble).

Comment les demandeurs qui y sont soumis pourraient-ils les lire autrement que comme des prétextes divers à décisions négatives ? Les termes employés sont éloquents : « nous chercher, chercher à casser, nous balader... »

F. le résumé très bien :

« Donc je pense que c'est très compliqué, c'est très compliqué pour tout le monde, peu importe l'âge et que c'est très très hypocrite de faire ça comme ça, parce que c'est vraiment se renvoyer la balle donc... « l'Etat n'a plus d'argent » ; moi je ne suis pas politicien, donc je ne sais pas trop comment, je n'ai pas de solution toute faite par rapport au problème, mais je pense réellement que voilà, « l'Etat n'a plus d'argent, on va remettre tout ça sur les communes », mais les communes n'ont pas d'argent... donc en gros on va les balader de gauche à droite, on va faire de plus en plus de statuts, on va de plus en plus les enfoncer, et il faut énormément de courage pour continuer à vivre normalement dans ces situations-là. (...)

Mais pour le moment c'est trois fois par mois, plus ou moins plus les fois où je devais aller parce que je n'ai pas été payé. Parce qu'un coup de téléphone ça ne marche pas. Donc oui, je me sens un peu bloqué. Et puis quand on me dit que j'ai un travail, parce que je pensais vraiment que ces dames avaient fait leur boulot, mais en fait non⁶....Bon, j'imagine que c'est un manque de bol, de nouveau, mais voilà, c'est décevant, donc, aujourd'hui je ne suis pas déprimé ou quoi que ce soit, je suis en colère en fait.

Mais ça, c'est peut-être le caractère que j'ai, voilà, je maintiens la barre, mais je suis vraiment en colère. Et je ne sais pas trop sur quoi fixer ma colère parce que c'est une administration, en fait. Je ne peux pas dire que c'est mon assistante sociale spécialement, parce que, elle, elle a des directives, et sans doutes que... donc, c'est une colère qui ne sert à rien. Et... »

5 Contrat à Durée Déterminée (CDD).

6 La personne évoque le fait qu'on lui avait annoncé qu'elle allait être engagée sous art.60 dans le domaine qui était le sien, en plus et qu'il a découvert en se présentant à son employeur que c'était une erreur et que finalement aucun poste n'était ouvert...

COMMENT RÉUSSIR À NE PAS FAIRE CE QUI POURRAIT CHANGER LA SITUATION DU DEMANDEUR

Le caractère inapproprié de ces épreuves est d'autant plus regrettable que l'analyse des personnes interviewées permet d'indiquer des pistes d'aide qui seraient vraiment efficaces si vraiment la visée de l'action publique est de soutenir les trajectoires des personnes.

Ces pistes confirment largement celles que nous avons déduites de 30 interviews de jeunes qualifiés de « NEET » (Not in Employment, Education or Training). Nous avons montré comment l'action des agents publics prétendant mettre en œuvre un « accompagnement » pouvait être efficace si elle se construisait comme une analyse stratégique participante et qu'elle était suivie d'une véritable action ; nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur pour une argumentation plus détaillée⁷.

Pour l'heure, nous indiquons seulement à titre d'exemple quelques éléments-clés d'une telle analyse qui correspondent à l'analyse que construisent les personnes elles-mêmes.

J. s'est inscrit dans une formation comme ouvrier de voirie parce qu'on lui avait mis en avant qu'il s'agissait d'un métier en pénurie. De multiples candidatures se sont révélées sans succès ; il a voulu enchaîner avec une formation dans les métiers du bâtiment (plafonneur), mais elle lui a été refusée pour la raison qu'il était déjà trop qualifié et qu'il pouvait trouver de l'emploi sans se former...

Il identifie très bien qu'un **obstacle-clé à surmonter** est l'obtention du permis ; il n'a pas les moyens de le financer et cette aide lui a été refusée...

« Donc après [le refus de l'inscription à la formation de plafonneur], je suis resté quelque temps au chômage toujours en envoyant mes CV un peu partout mais sans vraiment grand espoir parce que c'est un petit peu comme des ronds, comme on jette un caillou dans l'eau et que ça fait des ronds, vous cherchez autour de chez vous, et puis un petit peu plus loin, et puis un petit peu plus loin. Et puis ce n'est plus possible parce qu'il y a toujours... Il n'y a pas de bus, parce que bon je n'ai pas le permis aussi, c'est toujours ça qui est une grande difficulté pour moi, et je n'ai pas les moyens de le passer parce qu'on me dit que. Ah oui, j'avais demandé aussi pour passer le permis parce qu'il y avait l'ONEM qui offrait. Mais je n'étais pas dans... ; il y avait déjà peu de place et sûrement qu'ils prenaient sûrement aussi des gens un peu plus jeunes à mon avis et il n'y avait pas de place pour moi le faire quoi. »

Un autre élément-clé consiste à identifier **le point de bascule à colmater ou « retourner »** pour empêcher la descente dans la précarité ou à tout le moins pour ne pas aggraver une situation déjà très compromise.

«- Donc une perte d'emploi, du chômage, des problèmes de logement, un chômage de moins en moins important, et puis soudain, vous ne savez plus payer votre loyer et vous vous retrouvez à la rue. Ok, alors expliquez moi, donc, c'est à partir du moment où vous avez été dans la rue que les problèmes ont continué à être difficiles.

- Oui oui, c'est... une fois que j'étais dans la rue, les problèmes ont commencé à être difficiles, pour aller au CPAS, pour avoir mon adresse de référence, ça m'a pris au moins plus de 6 mois, et dans les 6 mois j'ai été radié d'office, donc je devais de nouveau tout refaire mes papiers pour avoir ma carte d'identité au bureau des étrangers, et... en rassemblant avec l'adresse de référence tout le dossier, et ça m'a pris au moins plus de deux ans pour ravoir ma carte d'identité.

- Alors, c'est-à-dire, deux ans sans revenus ?

- Sans revenus, oui deux ans sans revenus, ce qui m'a obligé, soit à aller mendier, ou aller voler, et ce que moi j'ai fait, j'ai mendier pendant deux ans j'ai mendier (- Toujours sans papiers ?)

7 Cf. « Qu'ont à nous apprendre les « NEETs » ? », recherche commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), 2013, p. 43 : http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&t=1444746695&hash=aa0b959100cf959a1190b18b9c3d91ba1a3b7a77&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/FinalNEET.pdf.

toujours sans papiers, sans la carte d'identité, sans revenus, sans... (- Sans logement ?) sans aucun aide ni de la part du CPAS, ni de revenus du chômage, euh... mon seul choix c'était d'aller mendier ou... »

F. identifie quant à lui le **support à consolider** qui lui permettrait de se « (rel)ancer ». Il a été victime de la loi de 2012 supprimant les allocations d'insertion, ne sachant que la formation professionnelle d'un an qu'il avait entamée par après (en novembre 2013) ne permettait pas de prolonger le droit – mais postposait seulement la prise de sanction (ce qui est assez étonnant au regard d'une logique prétendue d'activation : se former ne semble pas à cet égard constituer une preuve de la volonté de « sortir de la dépendance »).

La fin de sa formation a donc coïncidé avec une perte de revenu importante.

Ayant été formé dans le domaine audiovisuel, F. se trouve enfermé dans un dilemme : il décroche une série de petits contrats mais ceux-ci ne lui permettront pas de comptabiliser les 312 jours de travail temps plein qui conditionnent le recouvrement de ses droits. La perte de revenus l'empêche aussi d'investir dans un minimum de matériel qui lui permettrait de travailler comme indépendant (le montant des contrats « free lance » étant souvent insuffisant si le travailleur doit louer le matériel de tournage et de montage).

J. est placée dans un étau semblable.

Ayant terminé des études en communication, elle a suivi un stage d'insertion professionnelle. Ne trouvant pas d'emploi, elle « s'active » de son propre chef, part un an au Canada pendant lequel elle travaille. Mais ce travail n'est pas pris en compte par la législation lui permettant d'ouvrir un droit aux allocations de chômage (sic) ; comme elle a alors plus de 25 ans, elle a perdu le droit à une allocation d'insertion. Nous nous trouvons ici face à un véritable paradoxe.

Elle exerce donc un emploi de serveuse dans une brasserie, ce qui ne lui laisse guère le temps à consacrer à une autre recherche d'emploi, puisqu'elle a bien conscience que la véritable épreuve pour accéder à un emploi dans sa branche consiste à se constituer un réseau...

En écoutant son témoignage, nous ne pouvions que penser aux conseils qu'Alain Touraine donnait à une de ses étudiantes en sociologie en 1974, conseils inspirés par la qualité de la préparation à l'exercice du métier :

« Je serais heureux que tu partes à l'aventure.

Si j'avais six années d'études à faire après le bachot et si je pouvais oublier un instant certaines contraintes, je me donnerais deux années d'études générales sérieuses, puis deux années de vadrouille dans le monde, pour connaître des milieux sociaux différents, enfin deux années dans des universités étrangères, car mon travail doit être vivifié par la connaissance de l'activité et de la pensée d'autres pays. Rentré de ces longues pérégrinations, je voudrais qu'on me laisse trois mois pour passer d'un coup tous les examens, s'il faut absolument le faire. Je pourrais alors me charger d'un travail professionnel. »⁸

Si ces conseils apparaissent aujourd'hui comme utopiques, si nous ne pouvons qu'être sûrs que si quelqu'un les suivait, il perdrait l'accès à tous ses droits sociaux, c'est bien parce que l'Etat social actif ne tient aucune des promesses dont il était porteur, qu'il ne propose trop souvent qu'un contrôle sans aide, qu'il fonctionne dans les faits comme une machine à exclure des droits.

Il s'agit donc d'une forme d'Etat parjure.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Chroniques de l'Etat « social » « actif » - I. Désactivation privée et Inaction publique », *Intermag.be*, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, octobre 2015, URL : www.intermag.be/525.

8 A. Touraine, « Ne pas rester sur la défensive ; partir ; l'espoir », in *Lettres à une étudiante*, Paris, Seuil, 1974, p. 251.